

Affaire suivie par :

Xavier Bracq
02 38 77 33 15
Laurence Fourrichon
02 38 77 33 19

Destinataires

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE VORNAY
MONSIEUR LE DIRECTEUR - DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DU CHER

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

AD.COMMUNALE DE VORNAY

Prélèvement	00097005	Commune	VORNAY
Unité de gestion	0058 AD.COMMUNALE DE VORNAY	Prélevé le :	mardi 18 novembre 2025 à 09h27
Installation	UDI 000633 VORNAY	par :	CARSO-JC
Point de surveillance	P 0000000791 LE BOURG	Type visite :	D1
Localisation exacte	CANTINE SCOLAIRE ROBINET PLONGE		

Mesures de terrain

Température de l'eau
Chlore libre

	Résultats		Limites de qualité inférieure supérieure		Références de qualité inférieure supérieure	
	13,5 °C	0,16 mg(Cl2)/L				25,00

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : D1NO3 Code SISE de l'analyse : 00100062 Référence laboratoire : LSE2511-24629

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0	SANS OBJET				15,00
Coloration	<5	mg(Pt)/L				
Couleur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Odeur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Saveur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Turbidité néphéломétrique NFU	0,13	NFU				2,00

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)	0			
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)	0			

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,73	unité pH			6,50	9,00
----	------	----------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	286	µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----	-------	--	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/L				0,10
Nitrates (en NO3)	5,5	mg/L	50,00			

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00097005)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Signé à BOURGES le 27 novembre 2025

P/ le Préfet,
La référente eaux potable et de loisirs

Christelle RAILLARD